

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu l'article L 712-1 du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès en vigueur,
Vu les statuts de l'UFR Histoire, Arts et Archéologie,
Vu la délibération du CA plénier du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER,
Présidente de l'Université Toulouse - Jean Jaurès,
Vu le résultat de l'élection du-de-la directeur-riche lors du Conseil d'UFR Histoire, Arts et
Archéologie en date du 15 octobre 2021,

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur François BON est élu directeur de l'UFR Histoire, Arts et Archéologie à compter du 9 novembre 2021 pour une période de 5 ans.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2021

Emmanuelle GARNIER
Présidente

The image shows the official seal of the University of Toulouse-Jean Jaurès, which is circular and contains the text 'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES' around the perimeter and a stylized logo in the center. A blue ink signature is written over the seal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.